

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	18 (1972)
Heft:	1
Rubrik:	Sports

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'importants ajustements soient apportés à ce système.

Il n'est donc pas étonnant que la plupart des lois fiscales suisses tendent à mieux tenir compte de la situation et des idées actuelles en accordant au mari non seulement des déductions plus élevées, comme c'était le cas jusqu'à présent (p. ex. déduction pour les assurances, déduction de ménage, etc.), mais aussi une déduction spéciale pour le gain de l'épouse.

Dans le canton de Zurich, par exemple, cette déduction se monte à F 1 800 — au maximum et, pour l'impôt fédéral direct, elle est de F 2 000.

Il est évident que ces mesures ne règlent pas d'une façon définitive la question de l'imposition des époux. D'autres dispositions devront certainement encore être prises. Mais il est difficile de déterminer comment et selon quel système il convient de tenir compte des faits nouveaux. Les époux doivent-ils être taxés séparément ? Le mari doit-il continuer à être imposé sur l'ensemble des revenus, l'impôt étant toutefois calculé à un taux correspondant par exemple à la moitié des revenus totaux ?

Faut-il établir des tarifs distincts pour les personnes mariées et pour les célibataires et comment cette différence de taxation doit-elle être fixée ? Ou faut-il chercher d'autres solutions intermédiaires ?

Cette série très incomplète de questions donne une idée de nombreux problèmes qu'il faudra résoudre pour instituer un nouveau régime. Par ailleurs, il faut songer que si ce dernier peut supprimer des injustices, il peut aussi — suivant le système adopté — en entraîner d'autres (p. ex. envers les contribuables célibataires) et comporter des inconvénients (réduction des revenus de l'Etat, surcroît de travail aux bureaux des contributions et, par conséquent, besoins accrus de personnel).

Il s'agira donc de trouver une solution raisonnable qui crée le moins possible d'injustice et qui concilie d'une manière satisfaisante les intérêts de l'Etat et ceux du contribuable.

Le statut de la femme dans d'autres domaines fiscaux

En ce qui concerne les autres impôts fiscaux tels que les droits de succession, les impôts sur les gains immobiliers et le droit de timbre fédéral, l'égalité de l'homme et de la femme est en général assurée. Il n'est donc pas nécessaire dans ce contexte de passer en revue chacun de ces secteurs.

(Bulletin du Crédit suisse)

Sports

Préparation des gymnastes suisses pour les Jeux Olympiques 1972

(C.P.S.) Les Jeux Olympiques de 1972, qui se dérouleront à Munich, constituent le principal objectif de toutes les fédérations gymniques et sportives de notre pays. En ce qui concerne plus particulièrement la Société fédérale de gymnastique (S.F.G.), cet objectif n'est pas le seul qui retient l'attention de ses dirigeants, puisque l'an prochain également aura lieu à Aarau le grand rassemblement périodique des gymnastes helvétiques.

Quant à la préparation des Jeux Olympiques, elle est plus compliquée que dans les autres groupements nationaux, étant donné l'aspect multiple de la S.F.G., qui comporte plusieurs disciplines admises aux joutes olympiques. Il est donc intéressant de connaître comment a été entrepris l'entraînement des gymnastes à l'artistique masculin et féminin, des lutteurs, des athlètes légers et les handballeurs. Toutes choses qui méritent d'être traitées pour elles-mêmes.

L'entraîneur national Jack Gunthard met les bouchées doubles

La remarquable « remontée » de nos spécialistes aux engins qui s'est concrétisée aux championnats du monde de 1970 à Ljubljana — notre équipe ayant été classée au sixième rang, et la première des pays occidentaux — exige que notre équipe justifie à Munich cette performance dont on parle encore dans les milieux gymniques internationaux. Jack Gunthard s'est voué à cette tâche, et il entraîne à cet effet 17 gymnastes comprenant ceux qui se sont distingués ces dernières années plus une dizaine d'espoirs. Les uns et les autres sacrifient à leur préparation un nombre hebdomadaire d'heures que l'on n'aurait jamais envisagé précédemment, et toute une série de compétitions internationales sont prévues à leur intention. Puis dans le courant de l'été 1972 deux éliminatoires publiques permettront de former l'équipe qui aura la lourde tâche de confirmer la valeur actuelle de la gymnastique suisse.

Un entraînement en commun avec les meilleurs spécialistes du monde

Mais le comité central de la F.S.G., sur proposition de « Jack » a été encore plus loin en accordant les crédits nécessaires à la mise sur pied d'un stage en commun avec les meilleurs gymnastes du monde, c'est-à-dire les Japonais.

Ce stage aura lieu sur place — donc au Japon — et l'on voit tout ce que nos internationaux retireront d'une pareille confrontation avec ceux qui détiennent tous les titres mondiaux et olympiques.

ques. Ceci se passera en décembre et il est prévu sur place deux matchs triangulaires, soit un « Japon - Corée du Sud - Suisse » et un « Japon-U.R.S.S.-Suisse ». Cette initiative paraît remarquable à tous égards, et elle montre à l'évidence le soin que l'on prend à la S.F.G. afin de préparer au mieux nos « artistiques » masculins en vue des Jeux Olympiques 1972. Et il en est de même dans tous les autres secteurs, comme il sera intéressant de le constater au cours de prises de contacts avec entraîneurs et dirigeants de la Société fédérale de gymnastique.

L'inconnue du Tir fédéral de 1974

On écrit à la C.P.S. :

Le Tir fédéral de 1974, il faut le rappeler, doit servir surtout à commémorer le 150^e anniversaire de la fondation, à Aarau, de la **Société Suisse des Carabiniers**. Les Argoviens, sollicités de l'organiser pour souligner l'événement et le lier davantage à l'histoire, y ont finalement renoncé pour des raisons diverses, dont l'une concernant le manque des terrains nécessaires à l'affaire.

Les Fribourgeois, pendant longtemps seuls sur les rangs, mais à titre officieux, ont dû, eux aussi, se déclarer incomptables,

mais pour des motifs extrêmement précis ; la ville de Fribourg, en effet, ne pouvait leur garantir une installation permanente d'ici là, quand bien même l'emplacement en a été déterminé avec une indéniable précision, et force leur fut bien, en dépit d'une ultime tentative de braver les circonstances, de baisser pavillon.

Ils n'ont pas cédé à la facilité malgré tout. Jusqu'au dernier moment, ils ont essayé de se tirer du mauvais pas dans lequel ils s'étaient (involontairement) mis. Ils ont cherché, par le biais d'une commission dûment mandatée par le Comité cantonal, que préside le nouveau conseiller national Laurent Butty, préfet de la Sarine, et les représentants des quatre sociétés de tir de la cité des Zähringen, à sauver mieux que les apparences, mais en pure perte : la mise sur pied d'un Tir fédéral, sans aménagements permanents à la base on l'a reconnu, est pratiquement vouée à l'échec. Ou, à tout le moins, en butte à des difficultés énormes.

Où donc le prochain Tir fédéral de 1974 aura-t-il lieu ?

A Coire ? La question est posée, nullement résolue pour autant.

Les tireurs du chef-lieu grison n'ont en tout cas pas encore eu le temps de l'étudier et il est normal de leur laisser quelques heures de réflexion.

Il n'empêche que l'on est prêt, du côté du comité central de la Société Suisse des Carabiniers, à certaines concessions.

On n'exigerait pas d'eux, en cas d'absolue nécessité, la construction d'une ligne de tir de quelque 400 cibles, mais on se contenterait par exemple de 120 visuels à 300 mètres. D'autre part, on envisage même de renoncer, dans le cadre du Tir fédéral proprement dit, aux épreuves de maîtrise, qui pourraient se disputer en d'autres lieux et à d'autre dates. Enfin, on a admis la réduction du plan de tir au chapitre des « bonnes cibles », qui pourraient aussi passer de trois à deux si les circonstances le veulent.

Bref, le Tir fédéral de 1974, si l'on n'y veille pas, risque fort de pécher par excès d'exiguïté !

On commence à croire, et de plus en plus fermement, surtout après la réunion du conseil des tireurs, qu'il faudra sacrifier passablement de traditions sur son autel, à moins que les Grisons relèvent le défi de la façon la plus sérieuse. On saura bien-tôt s'ils sont gênés aux entournures ou, au contraire, s'ils réussissent à donner à la manifestation le caractère qu'on veut encore lui prêter aujourd'hui.

Ajoutons que l'on sait aussi que les Fribourgeois se remettraient officiellement sur les rangs, et les Lucernois avec eux, si d'aventure elle était repoussée d'un an. On imagine aisément que le comité central de la S.S.C. ne saurait, présentement, envisager, ne serait-ce que l'espace d'un instant, une pareille solution. L'an de grâce 1974 possède trop de sens pour n'en pas retenir fermement l'échéance.

A moins de nouveaux impondérables qui compromettraient dangereusement la situation évidemment. Il semble pourtant que l'on n'en est pas encore tout à fait là...

Huiles et Graisses

"MOTUL"

Automobiles et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS

Tél. 352-29-29

René DOUILLARD
FLEURISTE

38, av. de la République
Tél. VOL. 87-98 PARIS-11^e

Livre dans le monde entier par **INTERFLORA**